



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

LES DECLARATIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2004 EN ILE-DE-FRANCE

En 2004, 289 223 déclarations d'accidents du travail (DAT) ont été comptabilisées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF).

Ce chiffre englobe deux catégories de déclarations : les accidents de trajet et les accidents du travail, à proprement parler, que l'on qualifiera ici d'accidents hors trajet.

Le code de la sécurité sociale définit l'accident du travail comme un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. L'accident de trajet est quant à lui un accident du travail qui est survenu pendant le trajet d'aller ou de retour d'un travailleur, entre sa résidence habituelle et son lieu de travail ou pendant le trajet entre son lieu du travail et le lieu où il prend habituellement ses repas.

Dans cette étude, l'analyse porte sur l'ensemble des déclarations d'accidents du travail et pas uniquement sur les accidents reconnus par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et occasionnant un arrêt de travail.

45 130 accidents de trajet et 244 093 accidents du travail hors trajet ont été déclarés par les établissements franciliens en 2004.

LES PRINCIPAUX RESULTATS

| 45 130 accidents de trajet et 244 093 accidents du travail hors trajet ont été déclarés par les établissements franciliens en 2004.

| Le nombre de déclarations d'accidents du travail hors trajet diminue de 7,2% entre 2002 et 2004 alors que celui des accidents de trajet baisse de -3,7% sur la même période.

| Le nombre de déclaration d'accidents du travail hors trajet diminue fortement dans l'industrie entre 2002 et 2004.

| La baisse du nombre de déclarations d'accidents du travail profite surtout aux hommes.

| Les accidents mortels concernent pour l'essentiel des hommes ouvriers.

| La manutention manuelle est à l'origine d'un accident sur deux.

y LES ACCIDENTS HORS TRAJET

Une baisse enregistrée dans tous les départements...

Le nombre d'accidents du travail hors trajet déclarés par les établissements d'Ile-de-France diminue de -7,2% entre 2002 et 2004. Durant la même période, les effectifs salariés baissent de -1,2%. Tous les départements de la région bénéficient de cette réduction. La Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements où la diminution du nombre de déclarations est la plus sensible, avec, respectivement, -10,1% et -9,8%.

... qui concerne essentiellement les hommes

L'évolution du nombre de déclarations est différente pour les hommes et pour les femmes. En effet, si le nombre de déclarations d'accidents du travail concernant des hommes diminue de plus de 10% entre 2002 et 2004, celui concernant des femmes ne diminue que de 1,1%. Dans chaque département francilien, les établissements ont déclaré moins de victimes de sexe masculin en 2004 qu'en 2002. Par contre, le nombre de femmes victimes d'accidents du travail hors trajet augmente dans quatre départements : les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise. L'augmentation la plus importante concerne les établissements des Hauts-de-Seine, avec 5,8% de déclarations d'accidents du travail supplémentaires en 2004 par rapport à 2002.

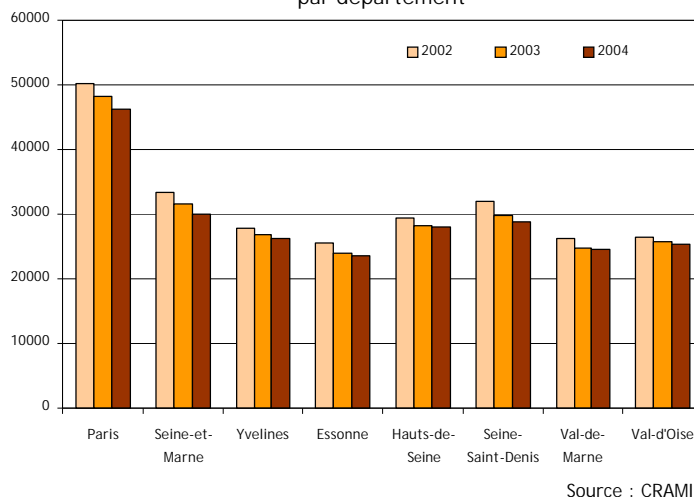
Malgré une diminution du nombre de déclarations d'accidents du travail plus forte parmi les hommes que parmi les femmes, 2/3 des déclarations concernent des hommes alors qu'ils ne représentent que 56% des effectifs salariés du secteur privé.

Méthodologie :

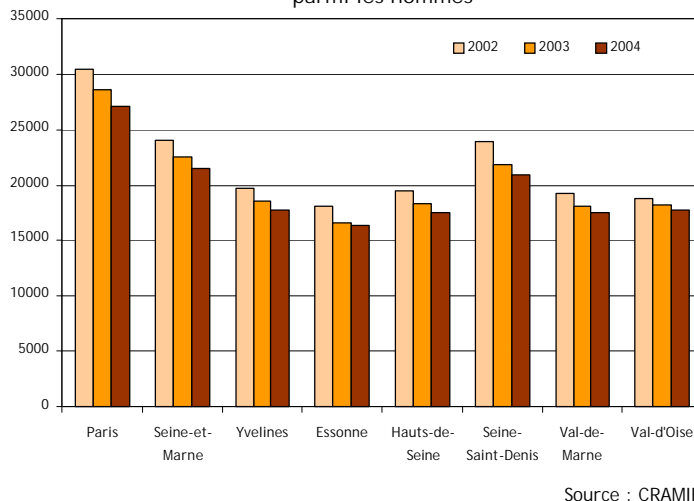
La DRTEFP Ile-de-France a engagé depuis plusieurs années une démarche de collaboration avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France. Cette dernière a accepté de transmettre à la DRTEFP Ile-de-France un fichier des accidents du travail déclarés par les établissements de la région en 2002, 2003 et 2004. Contrairement aux statistiques publiées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France, les accidents sont comptabilisés, qu'ils soient reconnus ou non et quelle que soit leur gravité (avec ou sans arrêt de travail).

Le champ des travailleurs concernés par les déclarations d'accidents du travail inclut tous les affiliés au régime général de la sécurité sociale pour les accidents du travail : cela concerne donc les salariés du secteur privé mais aussi des entreprises sans salarié, et surtout les salariés non titulaires de la fonction publique et des établissements publics. Ce champ correspond à celui des déclarations d'accident du travail qui sont reçues par les sections d'inspection du travail en provenance des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, pour leur permettre d'effectuer des enquêtes dans le cadre de leurs missions de prévention et de contrôle.

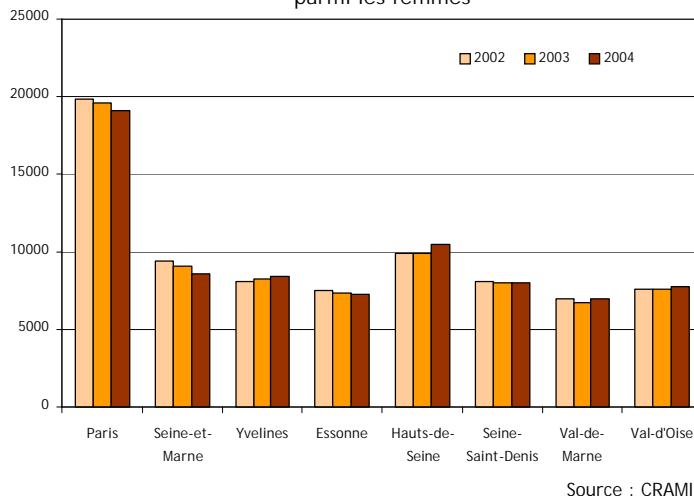
Evolution du nombre de déclarations d'accidents hors trajet par département



Evolution du nombre de déclarations d'accidents hors trajet parmi les hommes



Evolution du nombre de déclarations d'accidents hors trajet parmi les femmes



Taux de déclaration d'accidents du travail* et évolution du nombre de DAT par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Taux de déclaration d'accidents du travail en 2002	Nombre d'accidents déclarés en 2002	Nombre d'accidents déclarés en 2003	Nombre d'accidents déclarés en 2004	Evolution entre 2002 et 2004 du nombre de déclarations
Industries alimentaires et des biens de consommation	3,7	10 317	9 589	8 883	-13,9%
Industries automobile, des biens d'équipement et intermédiaires	5,2	19 988	18 178	16 711	-16,4%
Travaux publics	9,1	4 889	4 484	4 307	-11,9%
Bâtiment Gros œuvre	9,6	7 791	7 279	6 986	-10,3%
Bâtiment Second œuvre	11,6	17 873	16 334	15 704	-12,1%
Commerce et réparation automobile	8,1	7 378	6 658	6 463	-12,4%
Commerce de gros	3,9	13 983	13 075	12 509	-10,5%
Commerce de détail alimentaire	10,3	13 879	13 608	13 323	-4,0%
Commerce de détail non alimentaire	4,3	9 574	9 922	9 825	2,6%
Transport ferroviaire, routier et aérien	9,4	13 533	13 046	13 057	-3,5%
Manutention, entreposage et services des transports	7,7	8 267	7 884	7 642	-7,6%
Activités financières et immobilières	1,4	9 985	9 681	9 693	-2,9%
Intérim	6,7	12 908	11 840	10 540	-18,3%
Sécurité et nettoyage	5,3	12 689	12 196	11 824	-6,8%
Autres services aux entreprises	2,1	21 374	20 780	20 285	-5,1%
Hôtels, Cafés, Restaurants	8,1	21 871	21 486	21 459	-1,9%
Autres services aux particuliers	4,0	7 265	7 104	6 830	-6,0%
Education et administrations	2,3	13 032	12 413	12 367	-5,1%
Santé	6,8	9 874	9 896	10 077	2,1%
Action sociale	7,9	9 516	9 606	10 150	6,7%
Non précisés	-	17 153	15 672	15 458	-9,9%
Ensemble	4,8	263 139	250 731	244 093	-7,2%

*Le taux de déclaration d'accidents du travail est défini comme étant le nombre de déclarations d'accidents du travail pour 100 salariés du secteur (données UNEDIC 2002), ce taux n'a pu être calculé pour 2003 et 2004 en raison de l'absence de certaines données.

Le BTP est le secteur le plus concerné

Les secteurs qui présentent les taux de déclarations d'accidents hors trajet les plus élevés sont la construction, avec environ 10 déclarations pour 100 salariés, ainsi que le commerce de détail et les transports. Viennent ensuite les hôtels/café/restaurants. A ces secteurs, il faut ajouter deux activités où les déclarations sont nombreuses : le commerce et la réparation automobile ainsi que l'intérim. A l'inverse, les secteurs qui déclarent le moins d'accidents du travail sont les activités du tertiaire qualifié qui emploient de nombreux salariés franciliens : conseil et assistance, banques, recherche et développement.

Une diminution importante du nombre de déclarations dans l'industrie

Le nombre de déclarations d'accidents du travail diminue de manière importante dans l'industrie entre 2002 et 2004 (-15,6%). Cette variation s'explique en partie par une diminution des effectifs de l'industrie entre 2002 et 2004 de -6,8% dans la région (source UNEDIC). Le secteur de la construction, quant à lui, enregistre une baisse de -11,6% durant la même

période. Les variations du nombre de déclarations sont plus hétérogènes dans les services.

La manutention manuelle à l'origine d'un accident sur deux

Trois causes principales sont à l'origine des déclarations d'accidents du travail en Ile-de-France : les manutentions manuelles, les chutes de plain pied et les chutes de hauteur.

Les manutentions manuelles sont à l'origine de 46% des déclarations d'accidents du travail :

- I 29,6% sont provoqués par des objets en cours de manipulation ou par du matériel en cours de montage ou de démontage,

- I 5,3% par des objets, des masses ou des particules en mouvement,

- I 4,3% par des objets en cours de transport manuel, notamment le chargement et le déchargement de véhicules,

I 6,6% par des outils à main (couteaux, marteaux...).

Près de 2 déclarations sur 10 (18,9%) sont dues à des accidents de plain pied, soit à l'emplacement de travail, soit en déplacement sur le lieu de travail (pertes d'équilibre, chutes sur un sol glissant, obstacles, encombrement...).

11,7% des déclarations d'accidents du travail sont dues à des chutes avec dénivellation ou chutes de hauteur, notamment chutes d'escaliers, d'échelle, d'échafaudage, chutes d'un véhicule à l'arrêt.

Causes des déclarations d'accidents du travail en 2004

Causes des accidents	Proportion
Objets en cours de manipulation	29,6%
Objets en mouvement accidentel	5,3%
Transport manuel	4,3%
Outils à main	6,6%
Accidents de plain pied	18,9%
Chutes avec dénivellation	11,7%
Appareils de levage	3,7%
Véhicules	4,2%
Machines	1,9%
Pression, électricité, rayonnement ionisant, produits chimiques	2,3%
Autres	11,4%

Source : CRAMIF

Des différences selon les secteurs d'activité

Les machines sont plus souvent la cause des accidents dans les industries agricoles et alimentaires et les industries de biens de consommation (5%).

L'industrie automobile, ainsi que les industries des biens d'équipements et des biens intermédiaires ont une très forte proportion d'accidents ayant pour cause la manipulation d'objet (35%).

Dans la construction, les chutes avec dénivellation, ainsi que les objets en mouvement accidentel, sont plus fréquemment à l'origine d'accidents que dans les autres secteurs d'activité.

Les salariés du secteur du commerce sont plus fréquemment victimes d'accidents lors de la

manipulation d'objets (34,8%).

Dans les services, les accidents dus à des chutes de plain pied sont proportionnellement plus importants.

Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, la manipulation d'outils, et notamment de seringues, est une cause importante des accidents du travail (14,8%).

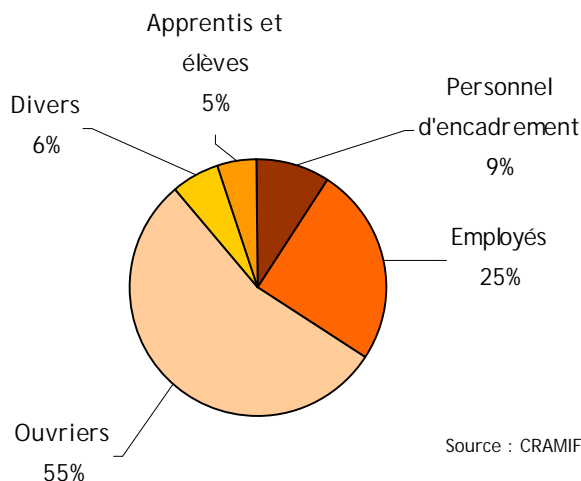
Les contusions sont les principales conséquences des accidents du travail

Les principales lésions provoquées par les accidents du travail sont : les contusions (35%), les plaies (16%), les douleurs à l'effort (14%) et les entorses et foulures (8%). Dans 23% des accidents, ce sont les mains qui sont atteintes. Les lésions aux membres inférieurs et au tronc concernent chacune 17% des déclarations d'accidents du travail.

La moitié des victimes sont des ouvriers

Les ouvriers sont les principales victimes d'accidents du travail, hors accidents de trajet. 53% des déclarations les concernent alors qu'ils ne représentent que 15% des salariés franciliens (INSEE, Enquête Emploi 2003). 25% des victimes d'accidents du travail sont des employés.

Qualification des victimes d'accidents du travail hors trajet



Source : CRAMIF

Les accidents du travail déclarés en 2002 et 2003

Le numéro 58 de la Gazette Sociale d'Ile-de-France, publié en avril 2006, est consacré à l'analyse des déclarations d'accidents du travail survenus dans la région en 2002 et 2003. Il comporte une analyse régionale et départementale des accidents de travail hors trajet ainsi que des accidents de trajet. Ce numéro est disponible à la DRTEFP (service communication ou SEPES).

LES ACCIDENTS MORTELS

Essentiellement des hommes

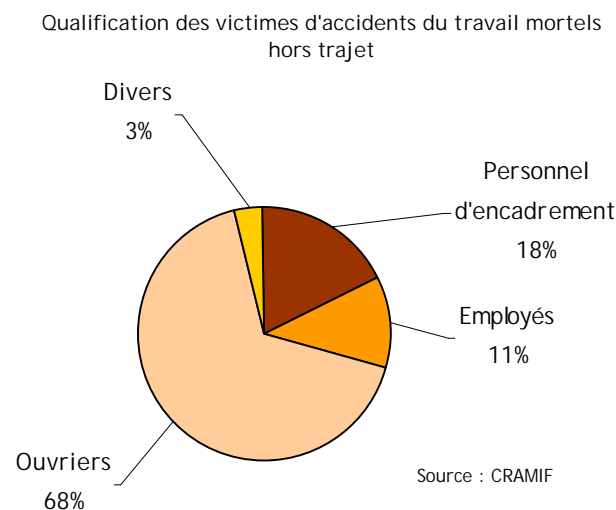
143 accidents de travail mortels (hors trajet) sont recensés en 2004 en Ile-de-France. 135 concernent des hommes soit 94% des déclarations effectuées par les établissements de la région.



Deux tiers des accidents mortels concernent des ouvriers

68% des victimes d'accidents du travail mortels (hors trajet) sont des ouvriers. Plus touchés, globalement, par les accidents du travail, ils sont donc aussi victimes des accidents aux conséquences les plus graves.

Proportionnellement, les accidents mortels sont également plus fréquents pour le personnel encadrant que pour les employés.



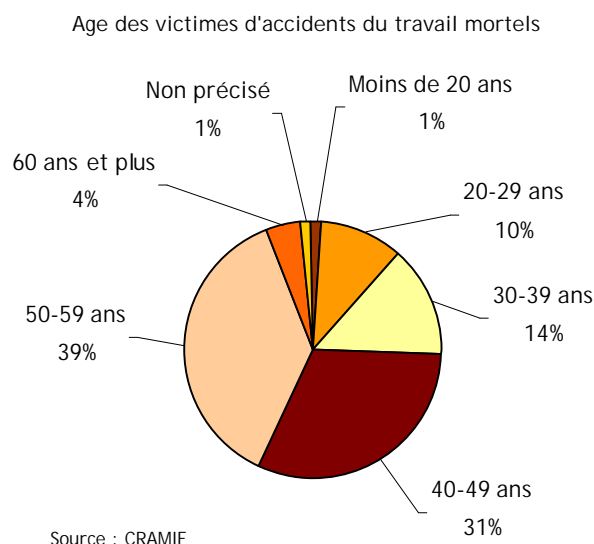
Les trois quarts des victimes des accidents du travail mortels ont plus de 40 ans

43% des victimes d'accident mortels ont plus de

50 ans alors que cette catégorie ne représente que 17% des accidents toutes gravités confondues et 22% des salariés en Ile-de-France.

Les victimes âgées de 40 à 49 ans représentent, quant à elles, 21% de l'ensemble des accidents du travail et 31% des accidents mortels.

Comme le montre l'analyse réalisée par la DRTEFP Ile-de-France, conjointement avec l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP et la CRAMIF, cette surreprésentation des salariés les plus âgés s'explique par le fait qu'une grande partie des accidents mortels a pour origine un malaise (plus de 40% en 2004). Or, l'âge moyen des victimes de malaises mortels est de 49 ans.



Un accident du travail mortel sur cinq survient dans la construction

Le secteur de la construction enregistre, en 2004, le plus d'accidents mortels avec 28 victimes.

16 accidents du travail mortels ont eu lieu dans des établissements du secteur des services opérationnels dont 5 concernent des salariés de l'intérim. Les secteurs des transports, des hôtels et restaurants et du conseil et assistance déclarent plus de 10 accidents mortels hors trajet.

Les secteurs d'activités engendrant le plus d'accidents du travail mortels en 2004

Secteurs d'activité	Nombre de déclarations d'accidents mortels
H0 Construction	28
N3 Services opérationnels	16
K0 Transports	12
P1 Hôtels et restaurants	11
N2 Conseil et assistance	10

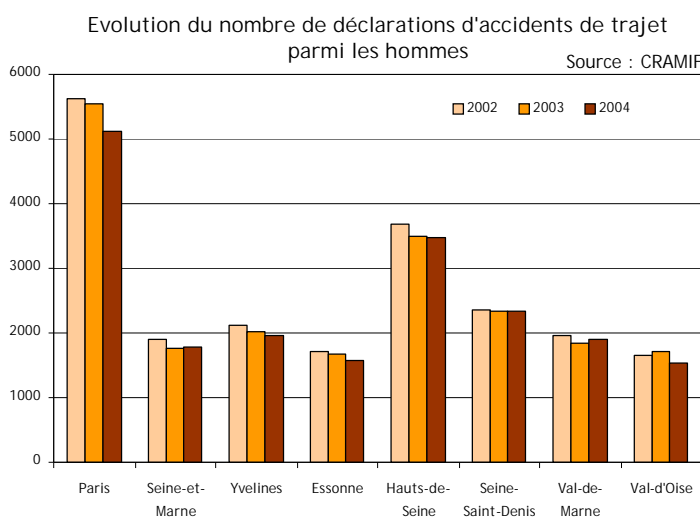
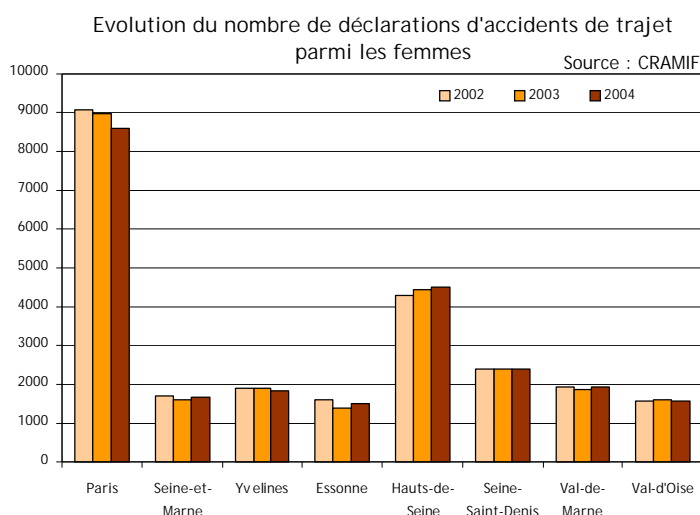
Source : CRAMIF

y LES ACCIDENTS DE TRAJET

En 2004, 45 130 accidents de trajet ont été déclarés aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie d'Ile-de-France. 55% des déclarations concernent des femmes alors qu'elles ne représentent que 44% des salariés du secteur privé.

Le nombre des déclarations d'accidents de trajet diminue au niveau régional

Le nombre des accidents de trajet déclarés par des établissements d'Ile-de-France diminue de -3,7% entre 2002 et 2004. Tous les départements enregistrent une baisse, à l'exception des Hauts-de-Seine (+0,2%). La diminution des déclarations d'accidents de trajet est plus importante pour les départements de l'Essonne et Paris (respectivement -6,6% et -6,5%). 30% des accidents de trajet concernent des salariés parisiens, ce qui est proche de la proportion de salariés franciliens travaillant à Paris (32%).



Bibliographie :

Les accidents du travail déclarés en Ile-de-France en 2004, Gazette Sociale n°58, DRTEFP Ile-de-France, avril 2006.
Analyse des accidents du travail mortels survenus en 2004 en Ile-de-France, document de travail, DRTEFP Ile-de-France.

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 – Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Marc Biehler - Réalisation : Christelle STEPIEN, pôle études, prospective, évaluation et statistiques

Diffusion : Service relation avec les usagers, communication et documentation

Tirage : 1 000 exemplaires - N° ISSN : 1767-9877

<http://www.europemploi-idf.org>

La baisse des accidents de trajet bénéficie surtout aux hommes

La baisse du nombre de déclarations d'accidents de trajet est plus faible chez les femmes que chez les hommes. En effet, la baisse parmi les hommes est de -6,6% alors que la diminution est seulement de -1,6% parmi les femmes. Le nombre d'hommes victimes d'accidents de trajet baisse dans tous les départements de la région. A l'inverse, le nombre de femmes victimes d'accidents de trajet augmente dans deux départements, la Seine-Saint-Denis (+0,4%) mais surtout les Hauts-de-Seine (+5,0%).

Baisse dans l'industrie

Le nombre d'accidents de trajet diminue en moyenne de -12,4% entre 2002 et 2004 dans l'industrie. La plupart des activités industrielles bénéficient de cette amélioration. Le secteur de la construction enregistre, lui aussi, une baisse du nombre de DAT de trajet (-11,4%). La baisse du nombre de DAT dans le secteur des services est seulement de -2% entre 2002 et 2004. Les services opérationnels enregistrent le plus de déclarations d'accidents de trajet (5 044 en 2004), malgré une baisse de -9,6%.

LES ACCIDENTS MORTELS

100 accidents de trajet mortels ont été déclarés en 2004. Le quart des victimes est employé par des établissements parisiens. Dans les autres départements, une dizaine d'accidents de trajet mortels sont comptabilisés en 2004. Bien que les femmes déclarent plus d'accidents de trajet que les hommes, la grande majorité des victimes d'accidents de trajet mortels sont des hommes (88 sur 100).

Ces chiffres peuvent être rapprochés des statistiques nationales des accidents de la route. Selon l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière, 24% des victimes d'accidents de la route mortels sont des femmes. Ces dernières ont légèrement plus d'accidents que les hommes mais ces accidents sont moins graves. Pour le même nombre de kilomètres, les femmes ont 2,8 fois moins de risque d'être tuées que les hommes.

Les secteurs des services opérationnels et des transports enregistrent le plus d'accidents de trajet mortels, 15 dans chaque secteur. Arrive ensuite le secteur du conseil et assistance, avec 10 accidents de trajet mortels.